

Adresse du district de Nemours qui invite les représentants à rester fermes à leur poste et à punir tous ceux qui oseront outrager la souveraineté du peuple, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Nemours qui invite les représentants à rester fermes à leur poste et à punir tous ceux qui oseront outrager la souveraineté du peuple, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 121;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27822_t1_0121_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

hochets avec lesquels l'antique superstition entretenait l'ignorante crédulité de leurs pères; qui ont vu dans le gouvernement révolutionnaire l'unique moyen de détruire toutes les aristocraties; qui dans le début de l'affranchissement des gens de couleur ont admiré le plus grand des actes d'humanité et de fraternité; et qui voient enfin que les républicains français ne peuvent qu'être heureux si, comme vous l'avez mis à l'ordre du jour, la probité, les mœurs et toutes les vertus deviennent la base de la conduite de toutes les autorités constituées et par voie de suite, de tous les citoyens».

Noë (maire), Clot (agent nat.).

j

[Le distr. de Nemours, à la Conv.; 1^{re} germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

Assez longtemps l'autorité entre les mains de qui le souverain avait déposé tous ses pouvoirs usa d'indulgence; assez longtemps elle employa toutes les voies de douceur, pour amener les citoyens égarés dans le sentier de la raison; tout a été inutile. Il a fallu déployer l'autorité, il a fallu frapper ceux qui ont été insensibles aux douceurs de la liberté.

Ces mesures sévères, mais indispensables, paraissent devoir assurer le triomphe de la raison : cependant une nouvelle conspiration se machine, ceux mêmes qui paraissent les plus zélés défenseurs du peuple, trahissent ses intérêts, et sont ses plus cruels ennemis. Ces nouveaux caméléons, sous les dehors les plus flatteurs, cachent la plus noire hypocrisie; ils voulaient nous remettre dans les fers : ont-ils pu penser que des français les auraient supportés ?

Heureusement, le génie tutélaire des français a veillé sur eux il a découvert la trame et les conspirateurs; et la République a été sauvée de nouveau.

Citoyens représentants, les coups que vous venez de frapper, vous assurent de nouveaux droits à la reconnaissance du souverain, vous êtes ses libérateurs : et les administrateurs du district de Nemours croiraient manquer à leur premier devoir, s'ils ne s'empressaient de vous engager à demeurer fermes à votre poste; à punir tous ceux qui oseront outrager la souveraineté du peuple et à assurer par vos pénibles, mais glorieux travaux, le triomphe de la Liberté et de la vertu ».

BEZONS, SAULNIER, VERDELET, BERNIER, GIRAULT, CICINE, LISENYÈRE, CRETÉ.

31

Les citoyens Dubuisson et Sadé, sergents de la 14^e compagnie du bataillon de Montargis, en cantonnement à Gerville, expriment les mêmes sentiments, et annoncent un don patriotique de 18 liv. en numéraire, destinées aux braves défenseurs qui rendront la liberté à Valenciennes.

(1) C 302, pl. 1091, p. 12. Bⁱⁿ, 2 flor. (suppl^t).

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de toutes ces lettres et adresses (1).

[Gerville, 27 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Et nous aussi, nous applaudissons aux grandes mesures de salut public que vous avez prises pour sauver la liberté, prête à succomber sous le joug de l'intrigue de ces monstres à jamais indignes du nom de français; la découverte de la nouvelle conspiration ne nous a pas plutôt été connue, que nos cœurs pleins de joie se sont écriés dans un transport d'allégresse, périsseront à jamais les traitres, ni rois, ni triumvirs, mais bien la République une et indivisible.

Nous ne ferons point de phrases, citoyens représentants, pour vous féliciter sur vos grands et immortels travaux; des sans-culottes ne savent que se battre. Restez à votre poste, braves montagnards, ce sont les vœux de tous les vrais amis de la liberté; restez ici jusqu'à ce que nos bayonnettes aient porté le coup de mort aux derniers des rois; point de paix ni de trêve tant qu'il existera de ces tigres sur leurs trônes; pour nous, fermes appuis de la cause sacrée pour laquelle nous combattons, nous jurons de ne poser les armes dont la patrie nous a fait la remise, que lorsqu'il n'existera plus de ces monstres à combattre.

Ce n'est point assez, Législateurs, que d'applaudir aux grandes mesures que vous avez prises et de servir sous les drapeaux de la liberté, tout républicain doit encore contribuer suivant ses facultés à la défense de la cause commune; c'est donc dans ces sentiments que nous vous prions d'agréer, les 18 livres en numéraire, que nous vous adressons; nous les destinons pour nos braves frères d'armes qui rendront à la liberté, cette forteresse encore souillée par le crime (Valenciennes). Nous voudrions être à même de partager leur gloire; et les esclaves de Pitt et Cobourg verraient que nous n'aurions pas juré en vain de vivre et mourir en hommes libres. Vivent la République et la Montagne.»

DUBUISSON, SADÉ.

32

Le ministre de la guerre envoie le récit des traits de bravoure qui lui ont été communiqués par Seignot de Dijon, et par le premier bataillon de Mayenne-et-Loire.

La Convention nationale en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité d'instruction publique, pour être insérés dans le recueil des actions héroïques (3).

(1) P.V., XXXVI, 30. Bⁱⁿ, 2 flor. (suppl^t). Il existe un Gerville dans la Manche et un autre en Seine-et-Marne.

(2) C 301, pl. 1076, p. 25.

P.V., XXXVI, 30. Bⁱⁿ, 2 flor.